



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2020**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

# Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	15
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
2.1.	Modalités de tarification.....	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance.....	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	22
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	23
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) .....	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers .....	25
4.2.	Etat de la dette du service .....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28
	ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	29

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Communes adhérentes au Syndicat : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, MONCHEUX, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : fin 2005  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2009  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2009*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2018*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2020*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *6*
  - 1 - Intégration des PR de Goin et Verny et de la station d'épuration de Goin et de son dégrilleur*
  - 2 - Intégration du PR d'Alémont, de la step de Vigny et de son PR, du dégrilleur fin situé sur le réseau en amont de la station de Vigny. Définition du paramètre (TD) modifié dans la formule de révision des prix en raison du caractère saisonnier de l'élimination des boues.*
  - 3 - Application dispositions nouveau régime de TVA – Modification article 60 contrat.*
  - 4 - Intégration d'équipements nouveaux : 1 rhyzostep à Lorry Mardigny, 3 postes de relevage à Mardigny, 3 postes de refoulement à Lorry ; intégration des équipements dans l'inventaire et dans le renouvellement au titre du fond.*
  - 5 – Prolongation du contrat*
  - 6 – Prolongation du contrat*
- *Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

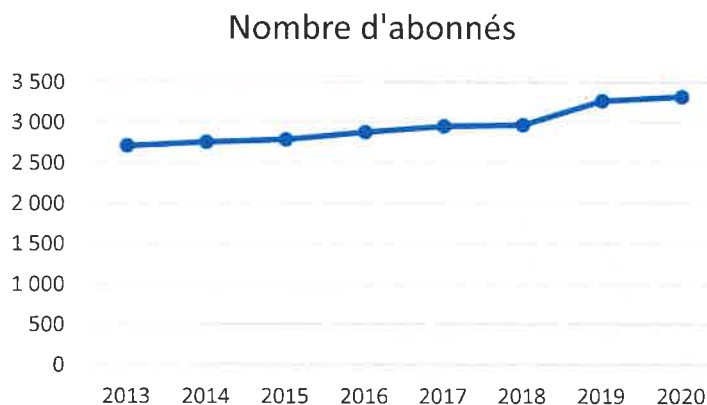
Le service public d'assainissement collectif dessert 9 170 habitants au 31/12/2020 (9 130 au 31/12/2019).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 321 abonnés au 31/12/2020 (3 269 au 31/12/2019).



La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre d'habitants desservis 31/12/20	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en % (abonnés)
BUCHY	-	100	-	-
CHEMINOT	325	788	325	0.0%
CHERISEY	121	309	125	3.3%
GOIN	142	337	142	0.0%
LIEHON	-	116	-	-
LORRY-MARDIGNY	250	666	250	0.0%
ORNY	146	362	159	8.9%
PAGNY LES GOIN	89	242	87	-2.2%
POMMERIEUX	274	704	291	6.2%
POURNOY-LA-GRASSE	283	648	295	4.2%
SAILLY-ACHATEL	-	297	-	-
SAINT-JURE	109	301	107	-1.8%
SECOURT	-	201	-	-
SILLEGNY	253	483	252	-0.4%
SILLY EN SAUNOIS	-	34	-	-
SOLGNE	461	1 173	466	1.1%
VERNY	672	2 040	676	0.6%
VIGNY	144	369	146	1.4%
<b>Total</b>	<b>3 269</b>	<b>9 170</b>	<b>3 321</b>	<b>1.59%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 321.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 41,71 abonnés/km au 31/12/2020. (41,68 abonnés/km au 31/12/2019).

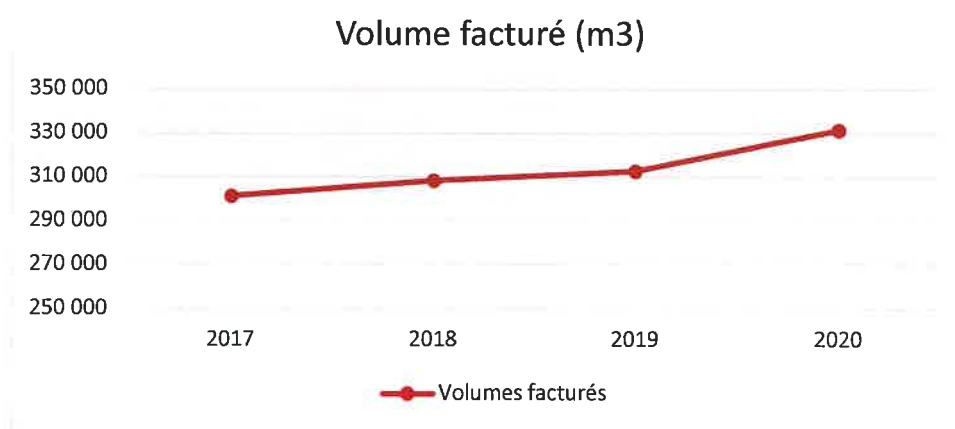
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,76 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,79 habitants/abonné au 31/12/2019).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	312 607	331 428	6,0%
Abonnés non domestiques	-	-	
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>312 607</b>	<b>331 428</b>	<b>6,0%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



## 1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 50,747 km de réseau unitaire hors branchements,
- 22,866 km de réseau séparatif d'eaux usées gravitaire hors branchements,
- 6,040 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement

soit un linéaire de collecte total de 79,6133 km (78,714 km au 31/12/2019, *évolution constatée dans le cadre de la mise à jour des plans par le délégataire*).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m3
Bassin d'orage	VERNY	235 m3
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m3

## 1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

**STEU N°1 : rhizostep de Vigny**  
Code Sandre de la station : 025771502056

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/05/2011									
Commune d'implantation		VIGNY (57715)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		550									
Nombre d'abonnés raccordés		146									
Nombre d'habitants raccordés		369									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		170									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE VIGNY							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	10	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85							
Pt	4	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	40							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	oui	3	97,3	13	97,3	2	96,3	0,6	99	2,6	56,7

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen

**STEU N°2 : Saint Jure / Système d'épuration par percolation**  
Code Sandre de la station : 025761701821

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Infiltration par percolation							
Date de mise en service				30/08/2008							
Commune d'implantation				SAINT-JURE (57617)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				483							
Nombre d'abonnés raccordés				107							
Nombre d'habitants raccordés				301							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				142							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à				<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15							
Milieu récepteur du rejet				Type de milieu récepteur				Eau douce de surface			
				Nom du milieu récepteur				Ruisseau de VIGNY			
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
NTK		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	<b>Non</b>	3	97,9	14	97,7	2	98,3	<b>73,8</b>	<b>19,8</b>	3,1	59,9

Une mesure ponctuelle ne permet pas de s'assurer du fonctionnement tout au long de l'année.  
Le nouveau contrat prévoit un suivi plus régulier qui permettra de se faire dès l'an prochain une idée plus précise du fonctionnement.



**STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne**  
Code Sandre de la station : 025765501296

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/2000											
Commune d'implantation		SOLGNE (57655)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		1 633											
Nombre d'abonnés raccordés		466											
Nombre d'habitants raccordés		1 173											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		580											
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Moince									
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2019		Oui		3	97,1	13,1	93,7	3,3	96,3	11,6	54,1	0,3	88,5

**STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot**  
Code Sandre de la station : 025713701813

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux								
Date de mise en service			31/12/2007								
Commune d'implantation			CHEMINOT (57137)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			900								
Nombre d'abonnés raccordés			325								
Nombre d'habitants raccordés			788								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			300								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé		Concentration maximale moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		35		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	99,2	20	97,7	2	99,4	47	51	4,5	59,1

**STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin**  
Code Sandre de la station : 025753201817

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/2007								
Commune d'implantation			PAGNY-LES-GOIN (57532)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			230								
Nombre d'abonnés raccordés			87								
Nombre d'habitants raccordés			242								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			110								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	92,3	16	66,1	6	94,6	7,4	56,2	0,5	70

**STEU N°6: Rhizostep de Goin**  
Code Sandre de la station : 025725102136

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère									
Date de mise en service		2013									
Commune d'implantation		GOIN (57251)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		410									
Nombre d'abonnés raccordés		142									
Nombre d'habitants raccordés		337									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		212									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE GOIN							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019	oui	3	96,2	11	94	2	98	26	24,8	2,5	13,8

**STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux**  
Code Sandre de la station : 025754701244

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			5 000								
Nombre d'abonnés raccordés			1 798 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)								
Nombre d'habitants raccordés			4 546 (sans Coin sur Seille car pas les chiffres)								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			2 900								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		100				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2019	Oui	3	97,7	14,5	96,1	4,5	97,7	1,7	95,	0,8	76,6

**STEU N°8: Lagune Lorry Mardigny**  
Code Sandre de la station : 025741602460

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)		Rhizosphère									
Date de mise en service		30/06/2016									
Commune d'implantation		LORRY MARDIGNY									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		800									
Nombre d'abonnés raccordés		250									
Nombre d'habitants raccordés		666									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		310									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RU DES CREUX							
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
DCO	85	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85							
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85							
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	85							
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Oui	3	94,4	11	95,9	3	98,8	0,8	97,6	1,4	68,2

## 1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en t produit brut	Exercice 2020 en t produit brut
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)		
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	62	
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)		
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)		
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	0	
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	1 008	
<b>Total des boues produites</b>	<b>1 070</b>	<b>NC</b>

### 1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	-	-
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	-	-
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	13,1	15,4
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	-	-
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	-	-
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	53,4	74,1
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>66,5</b>	<b>89,5</b>

Note : le RAD mentionne un total de 91,2 T évacuées.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2019</b>	<b>Au 01/01/2020</b>
Frais d'accès au service:	61,29 € au 1 <sup>er</sup> trimestre 61,55€ au 2 <sup>d</sup> semestre	64,57 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement <sup>(1)</sup>	3 165 €	3 165 €
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement <sup>(1)</sup>	6 330 €	6 330 €

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)



## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

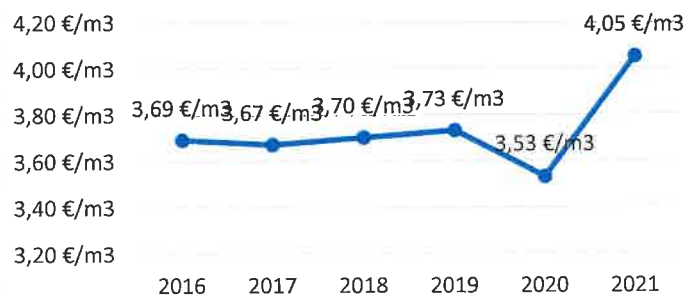


Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	255,60	255,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	255,60	255,60	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	12,91	0	-
Part proportionnelle	88,37	157,76	78,53 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	101,28	157,76	55,77 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	—	—	— %
TVA	38,49	44,13	14,68 %
<b>Total</b>	<b>423,33</b>	<b>485,45</b>	<b>14,68 %</b>
<b>Prix €TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,53</b>	<b>4,05</b>	<b>14,68 %</b>

**ATTENTION :** si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Prix TTC/m<sup>3</sup> au 1er janvier (pour 120 m<sup>3</sup>)



Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	---	---
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,13 €/m <sup>3</sup>	2,13 €/m <sup>3</sup>
	Autre : .....	___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	12,91 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,7364 €/m <sup>3</sup>	1,3147 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m <sup>3</sup>	0,2330 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/05/2019 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 15/10/2019 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif et annule la délibération n°7-2019 du 24 avril 0219 intitulée « Déconnexion de fosse septique ».

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	763 455,76	698 437,10	-8,52%
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>			
Recettes de raccordement	129 765,00	507 351,15	290,98%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales	78 391,05	83 445,84	6,45%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Primes épuration	39 461,00	61 148,00	54,96%
<b>Total autres recettes</b>		1 094,00	-
<b>Total des recettes réelles (sans les amortissements)</b>	<b>1 013 420,73</b>	<b>1 351 476,67</b>	<b>33,36%</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 170 habitants au 31/12/2020 (9 130 au 31/12/2019).

En l'absence d'une exhaustivité des documents de zonage d'assainissement, le nombre total d'abonnés potentiels n'est pas défini.

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de NC % des abonnés potentiels (NC en 2019).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	—	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	—	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	—%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	—%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	NC	NC
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	NC	NC
Station d'épuration de Solgne	NC	NC
Lagune de Cheminot	NC	NC
lagune de Pagny les Goin	NC	NC
Station d'épuration de Pommerieux	NC	NC
Rhysostep de Goin	NC	NC
Lagune de Lorry-Mardigny	NC	NC

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'est pas connu. (Il n'était pas connu en 2019).

*\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau*

### 3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Conformité exercice 2019 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2020 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	100*	100*
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	0*	0*
Station d'épuration de Solgne	100*	100*
Lagune de Cheminot	100*	100*
lagune de Pagny les Goin	100*	100*
Station d'épuration de Pommerieux	100*	100*
rhizostep de Goin	100*	100*
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	100*

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 98,58 (98,06 en 2019).

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Solgne :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	15,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		15,4

#### Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	74,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		74,1



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 309 875,45	1 563 372,76
Montants des subventions en €	122 159,40	605 919,05
Montants des contributions du budget général en €	-	

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	233 133,09	238 837,92
	en intérêts	182 087,50	171 670,37

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 417 283,91 € (392 683,01 € en 2019).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Moncheux	780 000,00	1 200 000,00

#### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
Moncheux	780 000,00	1 200 000,00
Loiville	210 308,00	160 000,00
Liehon et Buchy	100 000,00	100 000,00
Lorry-Mardigny	362 345,00	362 345,00
Sailly- Achatel	1 231 429,34	1 761 431,00
Secourt	681 042,06	1 145 047,00

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2. 356 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité (124 €/m<sup>3</sup> en 2019).

En 2020, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de 0 u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2020, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de 0,90 / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de 0,81 %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2020 sur les factures émises au titre de l'année précédente (0,78% en 2019).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 130	9 170
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	66,6	91,2
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,53	4,05
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	124	356

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

NH4+ (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral

# **ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

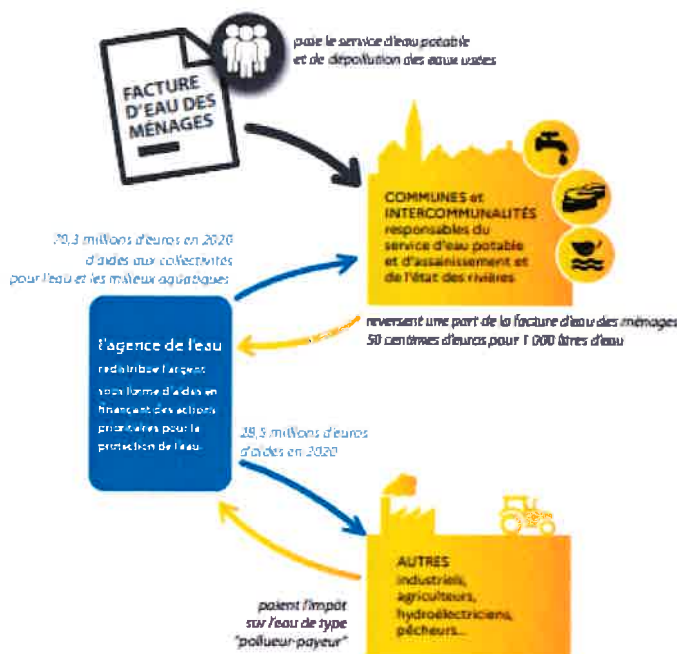
## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense annuelle de 478 euros, soit une mensualité légèrement inférieure à 40 euros en moyenne (estimation Rhin-Meuse d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 21 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.1324-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-987 du 8 août 2015 - art.11, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi qu'un rapport à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint le note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

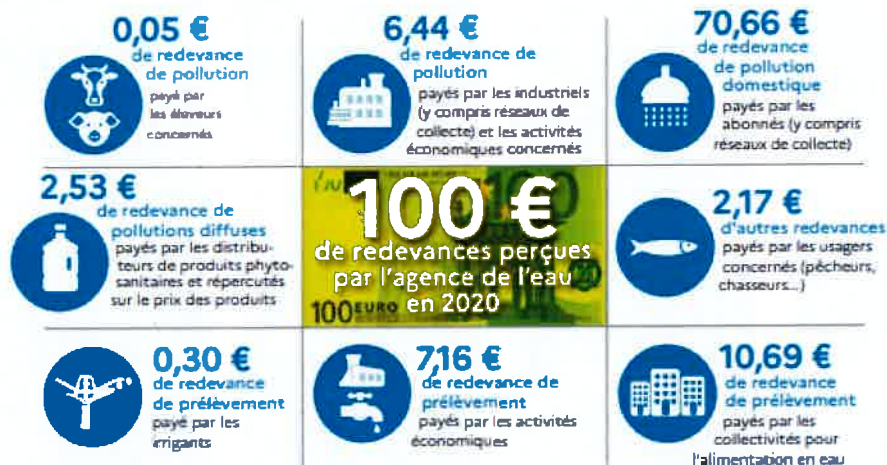
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 158,7 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2020...



### LES CONTRATS DE TERRITOIRE "EAU ET CLIMAT"

**5 nouveaux contrats ont été entérinés en 2020.** Nouvel outil de contractualisation proposé par l'agence de l'eau Rhin-Meuse depuis une année, le contrat de territoire "Eau et Climat" est un trait d'union entre les priorités de l'établissement et celles des EPCI cibles. Il intègre une logique de dépassement grâce à l'approche proposée à 360°. Les actions en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique figurent en bonne place.

### EAU ET QUARTIERS, UN ENJEU SOLIDAIRE ET ÉCOLOGIQUE

En lançant le 1<sup>er</sup> concours "eau et quartiers prioritaires de la politique de la ville" destiné à accompagner des projets de requalification urbaine, **l'agence de l'eau Rhin-Meuse a récompensé 12 lauréats.** 60% des projets ont proposé des aménagements urbains (désimperméabilisation, gestion intégrée des eaux pluviales, jardins partagés, agriculture urbaine/périurbaine) et 1/3 d'actions d'animation. L'agence de l'eau Rhin-Meuse **a alloué une enveloppe de 2 M€ aux récipiendaires.** En ciblant les quartiers prioritaires, l'agence de l'eau a démontré que "la nature en ville" peut être déclinée partout et permettre une reconnexion avec la ville ; **le tout en favorisant le lien social et les actions de sensibilisation et d'information.**

### PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après plus de 18 mois d'élaboration, **le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, en octobre 2020, le projet de plan de gestion des eaux 2022-2027.**

Ce plan fait autorité en matière de mise en œuvre de la politique de l'eau et porte l'engagement juridique de la France au regard de la Directive cadre européenne sur l'eau.

Avant son adoption définitive, **le projet de plan de gestion est soumis aux citoyens, aux acteurs locaux et internationaux** depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021.





**LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE**



Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Rozérieulles - BP 30019  
 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
 Tél. 03 87 34 47 00  
[agence@eau-rhin-meuse.fr](mailto:agence@eau-rhin-meuse.fr)

**Agence de l'eau Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Réalisation : AELB DIC - mars 2011  
 Impression : Agence de l'eau Rhin-Meuse  
 Outils : Inpress - Agence de l'eau Rhin-Meuse - cartographia - application - AEPFAC

Suivez l'actualité       
 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : [eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

Donnez votre avis sur

**DU 1<sup>ER</sup> MARS  
 AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

**les inondations  
 et le milieu marin**




L'eau





Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Nouveau** Découvrez les nouveaux "Podcasts"

